

# SYNDICAT DE COHERENCE TERRITORIALE DU BERGERACOIS

**Membres en exercice : 44**  
**Membres présents : 30**  
**Votants : 30**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Rapporteur : **Pascal DELTEIL**

### Délibération n° 2023-02

L'an Deux Mille vingt-trois, le **Lundi 13 mars à 18 H 30**,  
les membres du COMITE SYNDICAL du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois se sont réunis au nombre de 30 puis 31 à Lalinde, salle de réunion de la communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 06/03/2023.

**Présidence de séance** : Monsieur Pascal DELTEIL

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames Eléonore BAGES, Michelle DORANGE (remplace Christian BORDENAVE), Marjorie MOLLETON, Marie-José MANCEL (remplace Florent FARGE), Messieurs Pascal DELTEIL, Jean-Pierre FRAY, Joël HELLIAN, Alain PREVOST (1), Dominique TREMBLET, Olivier DUPUY, Didier CAPURON, Jean-Jacques CHAPPELLET, Jean louis DESSALLES, Jean-Roland GUY (remplace Jean-Michel DREUIL), Michel DELFIEUX, René VISENTINI, Georges BASSI, Daniel RABAT, Serge TABOURET (remplace Jérôme BETAILLE), Hervé DELAGE, Alain LEGAL, Lucien POMEDIO (remplace Maurice BARDET), Jean-Claude CASTAGNER, Gérard MARTIN, Thierry DEGUILHEM, Frédéric HOGUET, Francis MONTAUDOUIN (remplace Pierre-Manuel BERAUD), Alain ROUSSEL (remplace Jérôme BOULLET), Jean-Marc GOUIN, Fabrice DUPPI, Gérard MOURET.

**ABSENTS EXCUSES** : Mesdames Marie-Lise MARSAT, Esther FARGUES, Nathalie FABRE, Messieurs Christian BORDENAVE, Daniel COTS, Jean-Michel DREUIL, Alain CASTANG, Jérôme BETAILLE, Maurice BARDET, Christian LAFFONT, Pierre-Manuel BERAUD, Florent FARGE, Jérôme BOULLET.

(1) Arrivé au cours du point 5 de l'ordre du jour "Vote du budget primitif 2023"

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Frédéric HOGUET.

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Les soldes des comptes figurant au compte de gestion budget principal 2022 sont identiques à ceux du compte administratif présenté ci-après au comité syndical.

**PROPOSITION** : En conséquence, Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'approuver le compte de gestion 2022 du budget principal.

### Décision :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée adopte la proposition du Président.

Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt en Sous-préfecture, le 22/03/2023  
et de la publication, le 22/03/2023

Le Président,

Pascal DELTEIL



**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE  
LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,**  
Ce 13 mars 2023,

Le Président,

Pascal DELTEIL

RF  
BERGERAC  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 22/03/2023  
024-200027134-20230313-2023\_02-DE